



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 22 AVRIL 2025 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2025

Finances :

Budget général :

- 2) Présentation et vote du Compte Administratif 2024 (document joint)
- 3) Approbation du compte de gestion 2024
- 4) Affectation des résultats

Budget incendie :

- 5) Présentation et vote du Compte Administratif 2024 (document joint)
- 6) Approbation du compte de gestion 2024
- 7) Affectation des résultats
- 8) Point sur la trésorerie 2024 et 2025 / ligne de trésorerie
- 9) Rétrospective sur les redevances et aides de l'Agence de l'Eau

Travaux

- 10) Lancement consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une usine de traitement des pesticides provenant des puits de la Plaine à Chézy sur Marne

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

- 11) Lancement consultation de travaux pour la construction d'une usine de traitement des pesticides et réhabilitation de la station de traitement existante à Fère en Tardenois
- 12) Marché de Comblement de 5 puits et 5 piézomètres plaine 2 (2025 USESA 04) : attribution

Adhésion des communes

- 13) Présentation des conclusions de l'audit du service d'eau potable du SIVOM de Chéry-Chartreuve

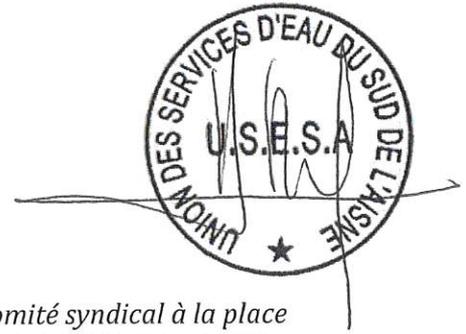
Protection de la ressource / environnement

- 14) Stratégies sur la protection de la ressource et la sobriété en eau potable
- 15) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 16) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 14 Avril 2025
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

*Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)
Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.
A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.*

*Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr
Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.
Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.*